

Objekttyp: **Competitions**

Zeitschrift: **Bulletin technique de la Suisse romande**

Band (Jahr): **27 (1901)**

Heft 1

PDF erstellt am: **25.04.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

CONCOURS, SOUMISSIONS

Ecole secondaire de jeunes gens, à Berne. — Le Conseil municipal de la Ville de Berne met au concours, parmi les architectes suisses et domiciliés en Suisse, un projet de bâtiment pour la dite école. Le jury est composé comme suit : MM. *Herzog*, cons. munic. (président); prof. *Auer*; D^r *Bertscher*, directeur de l'Ecole; *Fehlbaum*, architecte de la Ville de Bienne; *Fueter*, architecte à Bâle; *Geiser*, architecte de la Ville de Zurich; *Vogt*, architecte à Lucerne.

Prix : 5000 francs pour les trois ou quatre meilleurs projets. Exposition publique de tous les projets après le prononcé du jury, pendant quinze jours.

Le programme est envoyé sur demande adressée à la Direction des Constructions, à Berne. En voici un résumé : le bâtiment comprendra un sous-sol, un rez-de-chaussée et deux étages, qui devront contenir au total 28 salles d'étude de 65 à 80 m.², 3 salles pour collections de 66 m.² chacune, un laboratoire de chimie (60-70 m.²), 4 salles de dessin de 120 m.² chacune, une salle de modèles (50-60 m.²), plus un bureau pour le directeur, pouvant servir de salle de conseil (40 à 50 m.²), une salle pour les maîtres (50-60 m.²), une bibliothèque (40-50 m.²), une chambre de domestique située au rez-de-chaussée et un logement de concierge composé de 3 chambres et une cuisine; un local d'arrêt et un garage de vélos au rez-de-chaussée, où doivent se trouver également les appareils de chauffage central et le magasin à charbon, ainsi qu'une installation de bains et de douches avec vestiaire.

Au rez-de-chaussée et dans les combles, 8 à 9 salles d'étude pour l'école d'art et de métiers.

En outre, le projet comprendra une salle de gymnastique de 28 m. sur 14, placée de façon à laisser un espace suffisant pour les jeux.

On demande : Un plan de situation à l'échelle 1 : 500; tous les plans, trois façades et les coupes nécessaires⁽¹⁾, le tout au 1 : 200; un détail de façade au 1 : 20 et les indications cubiques.

(1) L'échelle des coupes n'est pas indiquée.

Ecole Cantonale à Lugano. Le Conseil d'Etat du canton du Tessin met au concours parmi les *architectes suisses* les plans et devis d'un bâtiment d'école à construire à Lugano pour le gymnase, un lycée, une école de dessin et les locaux nécessaires à la direction. Délai pour le dépôt des projets : 15 mars 1901.

Le jury sera nommé par le Conseil d'Etat; il disposera d'une somme de fr. 3000. — pour des prix dont le nombre ne pourra pas être supérieure à trois. L'Etat deviendra propriétaire des projets primés. Le coût du bâtiment ne devra pas dépasser 400,000 fr.

Le programme sera envoyé sur demande par la chancellerie cantonale tessinoise à Bellinzzone.

ENQUÊTES

Vaud

Lausanne. — La Municipalité ouvre les enquêtes suivantes au sujet des demandes qui lui ont été présentées par :

1^{re} M. C. Corbaz, architecte, pour élever un bâtiment de forge et atelier de charpente, et un hangar pour dépôts de fers, sur la propriété de M^{me} veuve Ferrari, au Maupas.

2^{re} M. E. Bellorini, entrepreneur, pour surélever un cabinet de vigne, construire un poulailler et réparer les murs de clôture de la propriété de M. E. Barraud, ingénieur, au chemin de Jurigoz.

3^{re} M. J. Centurier, architecte, pour construire un petit bâtiment de dépendances sur la propriété de la Société immobilière de Montétan, au Crêt de Montétan.

4^{re} M. G. Bilharz, pour élever une construction pour bûchers et caves sur sa propriété, rue du Midi.

Morges. — La Municipalité ouvre une enquête au sujet de la demande présentée pour :

La construction d'une maison d'habitation sur la propriété de M. Gustave Muret, rue de la Care.

Saint-Légier-la-Chiésaz. — La Municipalité ouvre une enquête au sujet d'une demande présentée par :

La *Société fédérale des sous-officiers*, section de Vevey, de construire aux Toveyres rière Saint-Légier, sur la propriété de la commune de Vevey, deux nouveaux stands à l'orient de celui de Gilamont, avec buttes à 300 et 400 mètres, pour la prochaine fête fédérale de sous-officiers, qui aura lieu à Vevey en 1901.

Yverdon. — La Municipalité ouvre une enquête au sujet de la demande présentée par :

M. Edmond Fornachon, liquoriste, pour construire une distillerie sur sa propriété, quai de la Thièle.

Genève

Autorisations de construire accordées par le Département des Travaux publics en décembre 1900 :

Eug. Cavalli, architecte, pour la Société nationale de construction. — Deux immeubles locatifs.

Gamboni, rue du Chemin-Vert, aux Eaux-Vives. — Hangar. Bastard et Pianzola, Trassière, 53. — Exhaussement.

Lacurial, rue des Gares. — Hangar.

Granier-Callet, rue Bernard-Dussaud, Plainpalais. — Hangar.

Christian Eberhardt, à Vernier. — Villa.

Schædeli, rue Jacques-Dalphin, à Carouge. — Annexe.

Juvet, architecte, pour A. Filippi, rue Gevray. — Immeuble.

Juvet, architecte, pour Reverdin, route de Carouge. — Annexe à sa clinique.

Fabrique genevoise de meubles, rue de Lausanne, ancien orphelinat. — Hangar.

SOCIÉTÉ SUISSE DES INGÉNIEURS ET DES ARCHITECTES

Tarif d'honoraires pour travaux d'architecture à l'usage des membres de la Société.

A. — Classification des constructions

Au point de vue des honoraires les travaux d'architecture sont classés en quatre catégories, comme suit :

1^{re} Catégorie. Bâtiments agricoles, hangars et magasins, fabriques, maisons ouvrières, groupes de maisons d'habitation, bâtiments d'école, en supposant ces constructions traitées avec une grande simplicité.

2^e Catégorie. Maisons d'habitation adossées ou isolées, bâtiments d'école, hospices, bâtiments d'administration et édifices publics, hôtels à voyageurs, ainsi que toutes les constructions de la première catégorie traitées avec une certaine recherche.

3^e Catégorie. Maisons d'habitation, villas et hôtels à voyageurs de construction soignée; hôtels de villes, églises, théâtres, salles de réunion, bâtiment d'administration et édifices publics de caractère riche et monumental.

4^e Catégorie. Constructions de moindre importance de caractère essentiellement décoratif, telles que : décorations intérieures et extérieures, aménagement de pièces d'habitation, mobilier civil et religieux, monuments de tous genres, fontaines, pavillons et édicules de jardins, devantures de boutiques.

B. Tarif

Les honoraires sont généralement fixés au tant pour cent de la valeur des constructions en se basant sur les indications ci-après :

Spécification des prestations de l'architecte	I ^{re} CATÉGORIE							II ^{me} CATÉGORIE							III ^{me} CATÉGORIE							IV ^e CATÉGORIE			
	40-25 mille	25-50 mille	50-100 mille	100-250 mille	250-500 mille	500-1000 à 1 million	plus d'un million	40-25 mille	25-50 mille	50-100 mille	100-250 mille	250-500 mille	500-1000 à 1 million	plus d'un million	40-25 mille	25-50 mille	50-100 mille	100-250 mille	250-500 mille	500-1000 à 1 million	plus d'un million	4-10 mille	10-25 mille	25-50 mille	50-100 mille
Esquisse ou avant-projet	0.5	0.4	0.4	0.3	0.3	0.2	0.2	0.8	0.7	0.6	0.5	0.4	0.3	0.3	1.1	1.0	0.8	0.7	0.6	0.5	0.5	2.4	1.8	1.6	1.4
Projet définitif	1.0	0.9	0.7	0.6	0.5	0.5	0.6	1.1	1.0	0.9	0.8	0.7	0.6	0.5	1.3	1.2	1.2	1.1	1.0	0.9	0.8	2.8	2.1	2.0	1.7
Plans et détails d'exécution	1.6	1.5	1.4	1.3	1.2	1.0	0.8	2.0	1.9	1.8	1.7	1.5	1.4	1.2	2.4	2.2	2.1	2.0	1.9	1.8	1.6	4.4	4.1	3.9	3.8
Devis	0.6	0.5	0.5	0.4	0.4	0.3	0.3	0.8	0.7	0.6	0.5	0.5	0.4	0.4	0.7	0.7	0.6	0.5	0.5	0.4	0.4	1.0	0.7	0.7	0.6
Direction et surveillance générale des travaux	1.8	1.7	1.6	1.5	1.3	1.2	0.1	1.8	1.8	1.7	1.6	1.5	1.4	1.3	2.0	1.9	1.8	1.8	1.6	1.5	1.4	2.8	2.4	2.2	2.0
Vérification des travaux et des mémoires	0.5	0.5	0.4	0.4	0.3	0.3	0.3	0.5	0.4	0.4	0.4	0.4	0.4	0.3	0.5	0.5	0.5	0.4	0.4	0.4	0.3	0.6	0.6	0.6	0.5
	6.0	5.5	5.0	4.5	4.0	3.5	3.0	7.0	6.5	6.0	5.5	5.0	4.5	4.0	8.0	7.5	7.0	6.5	6.0	5.5	5.0	14.0	12.0	11.0	10.0